

Directives de l'OMS sur le diagnostic, le traitement et les soins de la méningite

Résumé à l'intention des défenseurs

Les nouvelles directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) constituent les premières recommandations mondiales pour le diagnostic, le traitement et les soins de la méningite.

Les directives de l'OMS ne sont pas contraignantes, mais constituent des recommandations fondées sur des données probantes. Les États membres de l'OMS (pays) peuvent adopter, adapter ou décider de ne pas appliquer ces recommandations. Chaque pays adoptera une approche différente en fonction de son contexte national et de ses priorités en matière de santé. Pour en savoir plus sur les directives de l'OMS, consultez : www.who.int/publications/who-guidelines.

Les directives relatives à la méningite traitent du diagnostic, du traitement et des soins à long terme des méningites aiguës d'origine communautaire. Il s'agit d'infections soudaines et graves causées par des bactéries ou des virus. Les directives se concentrent spécifiquement sur les infections qui se propagent dans des environnements quotidiens (tels que les écoles ou les foyers), et non dans des établissements de santé (tels que les hôpitaux ou les cliniques).

Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur sont les plus touchés par la méningite. Ces directives ont donc été spécialement élaborées pour être utilisées dans des contextes où les ressources sont limitées.



À qui s'appliquent les directives ?

Elles s'appliquent aux soins prodigués aux adultes, aux adolescents et aux enfants âgés de plus d'un mois. Il existe déjà des directives distinctes pour la prise en charge des infections bactériennes graves (y compris la méningite) chez les nourrissons de moins d'un mois.



À qui s'adressent ces directives ?

Il s'agit de directives cliniques qui fournissent des recommandations applicables dans le monde entier. Elles ont été élaborées à l'intention des professionnels de santé qui prennent en charge des personnes atteintes ou ayant été atteintes d'une méningite aiguë.

L'OMS espère également que ces directives éclaireront les travaux techniques sur la méningite menés par d'autres acteurs du secteur de la santé, notamment les décideurs politiques et les organismes de santé publique. Elles visent également à servir d'outil pour la recherche, l'enseignement et le renforcement des capacités au sein des établissements universitaires, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile.



Pourquoi sont-elles importantes ?

Ces directives constituent une étape importante dans la lutte contre la méningite. Il s'agit des toutes premières directives mondiales sur le diagnostic, le traitement et la prise en charge de la méningite.

Le lancement de ces directives soutient plusieurs objectifs stratégiques de l'OMS définis dans la Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite d'ici à 2030, notamment :

- Objectif stratégique 9 : Fournir et appliquer des directives pertinentes et des outils adaptés au contexte et dont la qualité est garantie, pour le traitement et les soins de soutien en vue de réduire le risque de mortalité, les séquelles et la résistance aux antimicrobiens.
- Objectif stratégique 13 : Renforcer la reconnaissance précoce et la prise en charge des séquelles de la méningite dans les soins de santé et dans la communauté.
- Objectif stratégique 17 : Assurer et sensibiliser les communautés sur l'impact de la méningite et le soutien disponible en cas de méningite.

Si la vaccination reste le meilleur moyen de prévenir la méningite, il est à espérer que ces directives contribueront à améliorer le diagnostic, le traitement et les soins prodigués aux personnes atteintes de méningite dans le monde entier. Elles constituent un outil supplémentaire dans le cadre des efforts mondiaux visant à sensibiliser, à améliorer la compréhension et à réduire le nombre de cas et de décès.



Qui a élaboré ces directives ?

Ces directives ont été élaborées par l'OMS avec le soutien de plusieurs groupes de parties prenantes :

- Le comité de pilotage de l'OMS : chargé de guider et de superviser le processus d'élaboration des directives. Il est composé de membres du personnel de l'OMS.
- Groupe d'élaboration des directives : groupe diversifié possédant un large éventail d'expertises pertinentes dans les domaines de la pratique clinique, de la recherche, des politiques de santé et de l'élaboration de directives, et comprenant des personnes concernées. L'OMS a veillé à ce que ce groupe soit équilibré sur le plan géographique et en termes de genre.

Plusieurs équipes ont également été chargées de réviser les directives. Les membres (externes à l'OMS) ont été sélectionnés sur la base de leur expertise technique, en tenant compte du genre, de la situation géographique et du niveau de revenu du pays.



Que contiennent-elles ?

Les directives comprennent des recommandations à l'intention des cliniciens sur les points suivants :

- Le diagnostic, notamment la ponction lombaire, l'analyse du liquide céphalorachidien, les analyses sanguines et l'imagerie crânienne (comme les tomodensitométries).
- Le traitement, notamment la prise en charge générale des symptômes, l'utilisation d'antibiotiques, l'utilisation de corticostéroïdes, le traitement de la pression intracrânienne, l'hydratation et la prise en charge des convulsions.
- La prise en charge des séquelles, notamment l'évaluation clinique des séquelles et la réadaptation. L'OMS a choisi de mettre particulièrement l'accent sur la perte auditive dans ces directives.



Comment les défenseurs peuvent-ils les utiliser ?

Bien que les directives soient principalement destinées à un public technique, elles constituent néanmoins un nouvel outil de plaidoyer important.

Nous espérons que leur publication permettra de mieux faire connaître les signes et symptômes de la méningite et d'accroître les possibilités de soutien et de soins pour les personnes qui en souffrent.

Les directives pourraient être un outil utile pour les défenseurs, par exemple :

- Lorsque vous discutez avec les ministères de la santé des plans nationaux de lutte contre la méningite, pensez à demander comment les directives pourraient être ou ont été utilisées pour élaborer le plan national de votre pays.
- À utiliser lors de l'élaboration de supports, de l'organisation d'événements ou de formations destinés aux personnes travaillant dans le secteur de la santé.
- Pour améliorer notre propre compréhension du traitement, du diagnostic et des parcours de soins.

Pour en savoir plus sur la méningite dans votre pays, consultez le Meningitis Progress Tracker ici :
<https://tracker.meningitis.org/my-country/>

Quelle est la prochaine étape ?

L'OMS prévoit de traduire les directives dans les six langues des Nations Unies et de les diffuser auprès des publics concernés, en collaboration avec ses bureaux régionaux et nationaux. Elle recueillera ensuite les commentaires afin d'évaluer l'utilité et l'impact des directives.

La publication de ces directives constitue une étape cruciale pour vaincre la méningite. Cependant, elles ne sont pas suffisantes.

Nous devons également poursuivre notre plaidoyer en faveur d'une priorité politique et d'un financement afin de garantir la mise en œuvre des directives et la diffusion des recommandations auprès des personnes les plus exposées, dans le but de réduire le nombre de décès évitables et l'impact des séquelles sur les personnes qui survivent à la méningite.

Rejoignez la course à l'horizon 2030

Vous êtes une organisation de la société civile ou une personne militante engagée dans la lutte contre la méningite ?

Informez-vous et rejoignez la course à l'horizon 2030. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

#DefeatMeningitis
meningitis.org


Meningitis
Research
Foundation



Notes : Ce résumé explicatif a été créé par la Meningitis Research Foundation et présente notre niveau de compréhension actuel. Ce guide a été créé pour les membres de la CoMO (Confederation of Meningitis Organisations) et d'autres organisations de la société civile afin d'aider les défenseurs du monde entier à s'engager et à défendre la vision de la Feuille de route mondiale de l'OMS pour vaincre la méningite d'ici à 2030.